



10^e FORUM RÉGIONAL URPS
Infirmiers libéraux d'Occitanie

L'infirmier au cœur de la prévention

Programme officiel 2024



La médicale

assure les professionnels de santé

Infirmiers, découvrez nos offres spécifiques liées à vos besoins

La Médicale, c'est un réseau exclusif d'agents généraux pour conseiller et accompagner les professionnels de santé

Votre vie professionnelle et votre vie privée méritent la meilleure des protections.



Les agences d'Occitanie

sont à votre écoute et vous accompagnent dans tous vos projets

● **Agence La Médicale de Montpellier**

04 99 52 23 80

montpellier@lamedicale.fr

● **Agence La Médicale de Perpignan**

04 68 54 10 16

perpignan@lamedicale.fr

● **Agence La Médicale de Toulouse**

05 61 54 35 35

toulouse@lamedicale.fr

Agence La Médicale de Montpellier 285, rue Alfred Nobel, Maison des Professions Libérales, 34000 MONTPELLIER. Représentée par Pierre GUILVARD (N° ORIAS n° 07 007 728) entrepreneur individuel, Sébastien MENNESSON (N° ORIAS 17 000 586) entrepreneur individuel, Loulia TIKHONOV (N° ORIAS 19 000 466) entrepreneur individuel, agissant en qualité d'Agents Généraux

Agence La Médicale de Perpignan 265 Avenue Ecole - Mas Dellau - Technosud 2 - 66100 Perpignan. Représentée par Cédric FOURNIE-OLIVÉ (ORIAS n° 08 042 789) entrepreneur individuel, José QUESADA (ORIAS n° 10 054 744) entrepreneur individuel, agissant en qualité d'Agents Généraux.

Agence La Médicale de Toulouse la SCM BELLON DUMAIL SANJUAN VILLIERS, 15 Avenue Jean Gonord 31500 Toulouse, immatriculée au RCS Toulouse sous le numéro D 548 742 495. Représentée par Marie-France BELLON (ORIAS n° 07 007 865), Jean-Paul DUMAIL (ORIAS n° 07 007 866).

Sophie SANJUAN-COMPANYS (ORIAS n° 12 065 770), Arnaud Villiers (ORIAS n° 13 007 596), agissant en qualité d'Agents Généraux.

Les contrats d'assurance sont distribués par les agents généraux du réseau de La Médicale - Professionnels de santé. La Médicale est une marque du groupe Generali.

DOCUMENT NON CONTRACTUEL A CARACTERE PUBLICITAIRE
P_AGE_142_100924-LAMEDICALE - Photo : Getty Images

Y'a pas d'âge!

C'est le cheval de bataille de l'année 2024 pour notre profession : se saisir du tout nouveau dispositif " **Mon Bilan Prévention** ", déployé par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et l'Assurance maladie, et qui investit les infirmiers libéraux d'une mission à grande échelle : par l'étude des habitudes de vie, le dépistage, le rappel vaccinal et l'identification de potentiels facteurs de risque (pouvant occasionner des maladies chroniques comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires), parvenir à maintenir les Français en bonne santé plus longtemps.

Pour cela, des rendez-vous sont proposés aux assurés sociaux, gratuitement et sans avance de frais, à quatre âges clés de la vie : entre 18 et 25 ans (inclus), 45 et 50 ans, 60 et 65 ans mais aussi entre 70 et 75 ans.

Après une phase d'expérimentation dans les Hauts-de-France entre octobre et décembre 2023, le dispositif Mon Bilan Prévention a été étendu à l'ensemble du territoire. Effectif depuis le mois de juin 2024, il s'inscrit désormais dans nos actes et notre nomenclature. Mais ce dont il faut surtout se réjouir, c'est que les infirmiers libéraux font partie des rares professionnels (seuls les médecins, sages-femmes et pharmaciens sont aussi concernés) mobilisés pour cette mission de santé publique. C'est une reconnaissance légitime de la puissance de notre maillage et de notre investissement de tous les jours en faveur de la prévention ; une main tendue pour aller plus loin, **puisqu'à travers le bilan de prévention, l'entretien motivationnel et la rédaction partagée du plan personnalisé de prévention (PPP)** valorisent un large éventail de nos compétences.

Aussi, oserais-je vous dire, comme je le fais désormais avec mes patients éligibles à ce nouveau dispositif : " y'a pas d'âge ". Ni pour s'y mettre, ni pour inviter ses patients à mettre en place " ces petits riens ", qui font pourtant toute la différence.



Nicolas Prevost
Trésorier-adjoint URPS
Pilote de la Commission Forum



285, rue Alfred Nobel
34000 Montpellier
Tél. 04 67 69 67 58
contact@urpsinfirmiers-occitanie.fr

Directeur de publication
Jean-François Bouscarain

Imprimerie : JF Impression



10-32-3010

EXPO

Dans l'objectif de... Vanessa Gilles

Pour marquer avec élégance le 10^e anniversaire de notre grand forum régional, Jean-François Bouscarain, Président de l'URPS Infirmiers d'Occitanie, soutenu par l'ensemble des membres élus de l'Union, a souhaité qu'un artiste pose son regard sur la profession afin de souligner la singularité de notre exercice professionnel.



06

10^e FORUM RÉGIONAL 2024

“ Il y a déjà quelques années, une immersion à travers une pièce de théâtre avait marqué les esprits. Notre magazine en témoigne d'ailleurs régulièrement : les exercices sont multiples et la posture de l'Union consiste, dans chacun de ses travaux, à valoriser le métier, l'homme, la femme, la stature libérale. En tous lieux, en tous temps, à toutes heures, nous sommes là ”, rappelle le président de l'URPS Infirmiers Libéraux d'Occitanie.

À travers une sublime exposition de 25 clichés, capturés aux quatre coins de la région et touchant du doigt « le geste infirmier » dans ce qu'il a de plus intime et sensible, de plus officiel et de plus solennel, c'est une mise en abîme de la profession et de son cœur battant qui s'opère.

Les photographies de Vanessa Gilles, dévoilées en toute exclusivité le 21 novembre 2024 à l'occasion du vernissage

officiel, connaîtront **une belle itinérance régionale** à travers des accrochages ciblés dans plusieurs villes d'Occitanie, visant par ailleurs à mettre en lumière "Mon Bilan Prévention", cette action de santé publique dans laquelle les infirmières et infirmiers libéraux s'engagent aujourd'hui avec toute l'énergie qui les caractérise.

Fortes, aimantes, engagées, avec un mandat social... Comment montrer cette profession ? Le challenge était de taille, tant les infirmières auront été représentées à travers les siècles, hélas souvent pour répondre à une vision patriarcale du monde... 2024, s'inscrit comme une rupture, comme un tournant. Défi relevé avec brio par Vanessa Gilles, artiste internationale originaire de Nîmes, qui a choisi, pour explorer son art, de se concentrer sur l'univers de l'expression corporelle, du mouvement.

Ce n'est pas la performance qui l'intéresse **mais le langage au service de l'émotion**. En 2007, le Centre National de la Danse lui ouvrira d'ailleurs ses portes, preuve s'il en fallait de son immense force sensible. Après plusieurs stages avec les Rencontres d'Arles, elle décide, en 2015, de se consacrer à la photographie et intègre ainsi la prestigieuse formation continue de l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP, en Arles).



“
*En tous lieux,
en tous temps,
à toutes heures,
nous sommes là.*

”

Elle y exposera d'ailleurs pendant le Off des Rencontres une première série sur le thème de la résilience qu'elle intitule « Sans illusion ». Depuis, elle poursuit son chemin artistique, multipliant les séries photographiques, s'engageant même en tant que « *patient expert* » vers un nouvel objectif, la mise en lumière d'un geste de soin, d'humanité, de fraternité.



SOMMAIRE

PANORAMA

MON BILAN PRÉVENTION P.10

Enjeux

Publics concernés

Modalités

Rémunérations

Liens utiles et fiches pratiques

SOINS AUX PROFESSIONNELS

DE SANTÉ (SPS) P.13

Un contact en région : l'association SPS

ZOOM

L'ACTE VACCINAL P.15

Le premier geste de prévention

Échanger peut tout changer !

Au cœur des débats de notre grand forum régional : la prévention. Dès lors, impossible de ne pas braquer les projecteurs sur le petit dernier des dispositifs officiels, sur lequel reposent désormais de nombreux espoirs...

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les maladies chroniques représentent la première cause de mortalité mondiale. En Europe, on sait qu'elles concourent déjà à près de 86 % des décès. Ajoutons à cela que d'ici 2030, c'est à dire dans moins de six ans, 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans et que les +65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans... Et l'on comprend mieux, d'un coup, l'impact du mieux vieillir et des gestes de prévention, tout au long de nos existences. *“Cette augmentation de la part des personnes âgées ne sera pas sans conséquences sur les problématiques de santé et sur les occurrences des maladies, notamment des maladies chroniques et des handicaps. Or une partie importante des maladies chroniques est liée à des facteurs de risque évitables ou modifiables. La prévention est donc es-*

entielle”, souligne Pascale Cazaneuve, vice-présidente de l'URPS ILO et pilote de la commission prévention au sein de notre institution.

Un forum peut initier un changement

Mis en lumière à l'occasion de notre 10^e forum régional, le tout nouveau dispositif “Mon Bilan Prévention”, déployé conjointement par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et l'Assurance maladie met le corps infirmier de ville au défi d'améliorer la santé des Français, de prévenir plutôt que de guérir et, pour cela, de changer quelques habitudes. Et ça commence par nous...

“En tant que professionnels de santé, la relation privilégiée que nous entretenons avec nos patients nous confère un rôle primordial pour les inciter à réaliser leurs Bilans de Prévention”.



© DR

Mon Bilan Prévention a pour ambition de favoriser le repérage de facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...) d'inciter les patients à devenir acteurs de leur santé, en adaptant leurs comportements en conséquence. *“Qui, mieux que nous, qui intervenons à leur domicile, côtoyons les proches et les familles pour les interroger sur leurs habitudes de vie ? Qui de plus présent au quotidien pour contribuer au suivi du calendrier vaccinal ou à la réalisation des dépistages appropriés, qu'on parle du cancer, des papillomavirus humains ou des infections sexuellement transmissibles (IST) ?”*, interroge Jean-François Bouscarain, président de notre URPS.

“Aucune formation spécifique n'est obligatoire afin de pouvoir réaliser ces bilans en tant qu'effecteur.”

Un temps d'échange privilégié

Mon Bilan Prévention permet, dans cet objectif, un échange privilégié avec le patient, accompagné d'un examen clinique de prévention. Au cours de celui-ci, sont ainsi abordées les habitudes de vie (alimentation, activité physique, sommeil, tabac...) autant que les facteurs de risque de maladies chroniques et la relation de chacun avec les nouveaux gestes fondamentaux que sont le dépistage et la vaccination.

Au même titre que les médecins, les pharmaciens et les sages-femmes, les infirmiers libéraux sont donc autorisés depuis quelques mois (juin 2024), et sans que cela ne relève plus de l'expérimentation (2023), à proposer et réaliser



Téléchargez les outils de l'URPS Infirmiers d'Occitanie



ces bilans de prévention à tous leurs patients (assurés sociaux uniquement) figurant dans l'une de ces 4 tranches d'âge : entre 18 et 25 ans (inclus), 45 et 50 ans, 60 et 65 ans, mais aussi 70 et 75 ans.

Prise en main

Pour faciliter l'appropriation de ce nouveau dispositif (pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie pour tous les assurés, et sans avance de frais) différents outils sont mis à notre disposition : livret d'accompagnement précisant les contenus des bilans de prévention (ainsi que des précisions sur les champs thématiques couverts par le bilan), fiches thématiques, auto-questionnaires par tranche d'âge à destination des patients

ou encore des fiches d'aide au repérage des risques par tranches d'âge et un plan personnalisé de prévention (PPP) à compléter avec la personne lors du bilan de prévention. Il est aussi possible de visionner le replay du webinaire de présentation du dispositif, organisé pour l'expérimentation dans les Hauts de France.

Précision importante, apportée par les services de l'Assurance Maladie : aucune formation complémentaire n'est obligatoire afin de pouvoir réaliser ces bilans en tant qu'effecteur. Différents modules de formation et de remise à niveau des connaissances dans le domaine de la prévention, des techniques de l'entretien motivationnel bref sont néanmoins disponibles en ligne. ...

OUTILS

Prendre soin de nous, l'autre visage de la prévention

L'URPS Infirmiers Libéraux d'Occitanie est adhérente de l'association "SPS" (Soins aux Professionnels de la Santé) et souhaite rappeler à chaque infirmier libéral d'Occitanie l'importance de prendre soin de sa propre santé.

Les 2 missions de l'association SPS



ACCOMPAGNER

Venir en aide aux professionnels de santé avec le parcours d'accompagnement psychologique.

Concrètement :

#1 une plateforme d'écoute avec, au bout du fil, des psychologues. Ouvert 7j7 et 24h24, gratuit, anonyme et confidentiel, avec 100% de décrochés. N° vert : 0805 23 23 36

#2 l'application SPS disponible sur Google Play ou Apple Store > Asso SPS

#3 des consultations psychologiques Une prise en charge médico-psychologique avec des (télé) consultations par le RNRPS, le réseau national du risque psychosocial de SPS, composé de près de 400 psychologues, médecins et psychiatres.

#4 une hospitalisation dédiée (si nécessaire) Une prise en charge intensive et hyper-spécialisée dans les unités dédiées mise en place pour les professionnels de la santé en idées suicidaires imminentes.

Toutes les infos sur le site :

asso-sps.fr



PRÉVENIR

Sensibiliser et former tous les professionnels de santé.

Concrètement :

#1 des ateliers de sensibilisation pour proposer des solutions concrètes, avec les Journées d'Ateliers Dynamiques et d'Échanges en Santé (JADES) et les ateliers e-JADES, autour de 4 thématiques :

- gestion du stress et des émotions
- management et communication
- mode de vie et alimentation
- prévoyance et droits

#2 Des formations sur les RPS* pour mieux repérer la souffrance, accompagner et soutenir les professionnels de la santé et les étudiants, **1 fois par mois**.

- repérage et prise en charge des soignants vulnérables
- détection et gestion du syndrome post-traumatique
- prise en charge des crises suicidaires...

#3 Des ressources pour soutenir les quotidiens surchargés.

- des groupes de parole mensuels, en visioconférence
- des fiches pratiques pour préserver le bien-être des professionnels de la santé
- des auto-tests sur l'épuisement et le sommeil.

* Risques psychosociaux



Visionnez le webinaire de présentation



... Rendez-vous alors sur la plateforme formation.bilan-prevention.ehesp.fr.

Attention toutefois ! la forte part d'autonomie dont nous jouissons ici, ne doit pas occulter un point : le plan personnalisé de prévention et la fiche d'aide au repérage des risques doivent être transmis au médecin traitant pour le suivi. En cas de suspicion de pathologie non suivie ou non connue, le bilan de prévention doit être suivi d'une consultation médicale afin de permettre l'établissement d'un diagnostic.

Avec l'aide des patients

Pour optimiser l'efficacité de son rendez-vous avec le professionnel de santé, le patient est invité à préparer en amont la rencontre. Il peut ainsi remplir (non obligatoire), depuis Mon espace santé, un auto-questionnaire sur ses habitudes de vie, ses principaux facteurs de risque et ses aspirations. Il prendra ensuite rendez-vous avec le soignant effecteur de son choix. On lui conseillera, bien sûr, de rassembler si possible, ses informations de vaccination, ses derniers résultats d'analyses biologiques, de dépistages et son ordonnance de traitement.

Rendez-vous page 16 pour découvrir toutes les étapes de prise en main du dispositif.

La vaccination, le premier geste de prévention

Depuis le 10 août 2023, les infirmiers sont autorisés à prescrire l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées, à certaines conditions. Les infirmiers sont également autorisés à administrer ces vaccins aux personnes de 11 ans et plus.*

Prescription et administration

Les infirmiers peuvent prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, en plus des vaccins contre la grippe saisonnière, aux personnes âgées de 11 ans et plus. Exception faite des vaccins vivants atténués (rougeole, oreillons, BCG par exemple) chez les personnes immunodéprimées. Il ne peuvent pas non plus vacciner les personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure. Enfin, précisons que l'acte d'injection pour des personnes non ciblées par les recommandations n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie.

Obligations de l'infirmier

Pour pouvoir prescrire, les infirmiers doivent suivre une formation théorique de 10 h 30, s'ils n'ont pas déjà reçu les enseignements spécifiques lors de leur formation initiale. L'infirmier doit également déclarer son activité de prescription de vaccins auprès du conseil de l'Ordre des infirmiers duquel il dépend.



CAS PARTICULIERS : La vaccination concomitante Grippe/Covid-19

L'infirmier réalise 2 facturations distinctes sur 2 outils différents :

- pour la grippe, une facturation habituelle est réalisée
- pour le Covid-19, l'infirmier facture avec le code INJ.

Absence d'abattement lorsque les 2 injections sont réalisées concomitamment : pour la vaccination contre le Covid-19, l'infirmier facture avec le code INJ, et la cotation est cumulable à taux plein avec la cotation d'un autre acte, dans la limite de 2 actes au plus pour un même patient.

Modalités de facturation de l'acte d'injection sur ameli.fr

(*) Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques

Step by step

D'une durée prévue entre 30 et 45 minutes, le Bilan de Prévention se découpe en 3 grandes étapes.

© DR



16

10^e FORUM RÉGIONAL 2024

Étape 1 : Le repérage des risques individuels

Cette séquence permet l'identification des facteurs de risque du patient. L'auto-questionnaire complété par le patient ainsi que la fiche d'aide au repérage des risques permettent d'identifier ces facteurs de risque.

Le dispositif aborde notamment les antécédents médicaux personnels et familiaux, les comportements et habitudes de vie (alimentation, activité physique et sédentarité, addictions et usages à risque...), la prévention et le repérage de maladies chroniques (ma-

ladies cardiovasculaires, cancers, perte d'autonomie...), le parcours de santé (vaccinations à jour, suivi buccodentaire, variation de poids...) et le bien-être mental et social (sommeil, vie affective et amicale, statut d'aidant, conditions de travail, repérage des situations de violences/maltraitements...).

Étape 2 : La priorisation conjointe d'un ou deux sujets de prévention

Il s'agit d'une décision partagée entre le professionnel de santé et le patient qui aboutit à la priorisation d'un ou deux sujets à aborder. Pour traiter le ou les deux sujets prioritaires, il est possible de recourir à des outils et méthodes qui suscitent et renforcent la motivation au changement d'habitudes (dimension motivationnelle).

Étape 3 : La rédaction du PPP, le Plan Personnalisé de Prévention

À la fin du bilan, le professionnel de santé et la personne rédigent un plan personnalisé de prévention (PPP), qui

contient :

- les objectifs prioritaires construits conjointement ainsi que les obstacles rencontrés dans la conduite du changement des habitudes de vie
- les actions concrètes à mettre en place pour faciliter le changement des habitudes de vie
- les ressources et intervenants que le patient peut consulter

MODALITÉS DE FACTURATION POUR LES INFIRMIERS : 5 CHOSES À SAVOIR

Ces Bilans de Prévention sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie pour tous les assurés, sans frais à avancer.

Le Bilan de Prévention est rémunéré à hauteur de 30 euros en métropole et 31,50 euros dans les départements et régions d'outre-mer (Drom). Il ne peut faire l'objet d'aucun dépassement. Il ne peut être facturé qu'une seule fois par personne et par tranche d'âge avec le code acte « RDI ».

Les éditeurs de logiciels sont mobilisés pour prendre en compte ce nouveau code, pensez à mettre à jour votre logiciel.

Un acte, la vaccination, peut être facturé en sus du Bilan de Prévention. Mais la facturation de cet acte complémentaire peut être réalisée uniquement quand un besoin a été identifié lors du déroulement du Bilan de Prévention.

Aucune majoration ne peut être facturée en sus du tarif du Bilan de Prévention. Toutefois, dans le cas où le Bilan de Prévention est réalisé à domicile, nous pouvons facturer des frais de déplacement, dans les mêmes conditions que celles prévues par notre convention.



Téléchargez les
PPP par âge
Rubrique « documents
utiles » en bas de page



Attention : Sauf si le patient s'y oppose, le PPP doit être transmis au médecin traitant pour le suivi (par messagerie sécurisée, par le Dossier Médical Partagé ou directement par le patient). Le suivi du PPP ainsi que son ajustement impliquent un parcours coordonné par le médecin traitant.

Merci à nos partenaires !

*Merci aux partenaires, exposants et soutiens
de ce 10^e forum régional et de notre grande exposition*





FACS OCCITANIE

Fédération des Acteurs de la Coordination en Santé

VOUS FAITES FACE À UNE SITUATION COMPLEXE DANS VOTRE EXERCICE ?

Connaissez-vous toutes les ressources
que peuvent vous apporter les **dispositifs
d'appui et de coordination
aux parcours de santé complexe
en Occitanie ?**

Dispositifs
de Clinique
Indirecte concertée

D-CLIC
OCCITANIE
d-clic.info

Dispositifs
Régionaux



Dispositifs
d'Appui à la
Coordination



Retrouvez les offres de services
des DAC, des dispositifs régionaux,
des D-CLIC et de toutes les autres
ressources disponibles sur
www.sante-complexe-occitanie.fr

Le Pack Libéral - Simplifiez votre gestion comptable et fiscale !



ARAPL
Occitanie

POUR TOUS LES INFIRMIER·ÈRE·S LIBÉRAUX·ALES

Le Pack Libéral est conçu spécialement pour **vous**, afin de vous aider à gérer votre **comptabilité** en toute **simplicité**. Grâce à un **accompagnement** personnalisé et une application dédiée, concentrez-vous sur ce qui compte vraiment : **vos patients**.



**Accompagnement
personnalisé**



**LARA, l'application
comptable**



Expertise comptable

- **Accompagnement personnalisé** : Des **rendez-vous individuels** et un accès à une centaine de thèmes de **formation**, adaptés à vos besoins spécifiques.
- **LARA, l'application comptable** : Un robot **comptable** pensé pour alléger la gestion quotidienne, avec des **outils pratiques** et **faciles** à utiliser.
- **Expertise comptable** : **3 heures d'expertise** pour réaliser votre déclaration **2035** en toute conformité, avec un **expert-comptable partenaire**.
- **Analyse et fiabilisation** : Des **outils** en ligne pour **visualiser** vos **performances**, suivre vos **revenus** et assurer vos obligations comptables, tout en vous concentrant sur vos soins aux patients.

